



JOURNÉE DÉFENSE  
ET CITOYENNETÉ



DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT  
DE DÉFENSE !

BIENTÔT  
**16**  
ANS !  
PENSEZ AU  
RECEN-  
SEMENT

### QUI ?

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

### POURQUOI ?

Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. **L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.**

### COMMENT ?

Deux possibilités s'offrent à vous :

#### PAR INTERNET

- 1 - Créez votre compte sur [www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr)  
Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants :  
pièce d'identité et livret de famille.
- 3 - Allez dans la rubrique «catalogue des services», cliquez sur «les démarches», puis, dans la zone «recherche» tapez «recensement citoyen en ligne».
- 4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

#### À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE

Munissez-vous des documents suivants :  
pièce d'identité et livret de famille.

RENSEIGNEMENTS  
ET CONTACTS  
AU DOS



SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION  
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL



[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

